



Droit des étrangers pour le mariage et la résidence

Par **nihad algerienne**, le **30/07/2015 à 18:48**

slm houssam voila je ne peux pas suivre cette procédure.la je suis en France avec un visa cours séjour et j'ai le rdv du mariage la veille de mon départ c'est-a -dire je me marie le 13/08/2015 a15h15 et mon visa expire le 14/08/2015 donc que dois-je faire ? merci pour votre conseil.

Par **citoyenalpha**, le **07/08/2015 à 09:43**

Bonjour

vous restez en France et déposer une demande d'admission exceptionnelle auprès de la préfecture de votre résidence. Votre dossier de demande devra comporter en autre copie livret de famille - copie CNI de votre conjoint - attestation de vie commune de votre votre conjoint - copie visa d'entrée... voir conditions de délivrance VPVF en tant que conjoint de ressortissant français sauf pour visa long séjour.

Si vous disposiez d'un visa long séjour vous devez suivre la démarche d'une demande de carte de séjour VPVF

Restant à votre disposition

Par **nihad algerienne**, le **08/08/2015** à **14:18**

merci je voulais faire la même chose mais je risque d'ovaire un refus ou bien on me demande e de rentrer chez moi et faire la procédure depuis l'Algérie et mon mari n'a pas la nationalité française il a une résidence de 10 ans c'est sa qui rends la situation compliquée .

Par **citoyenalpha**, le **08/08/2015** à **14:32**

alors il vous faire une demande de regroupement familiale

vous serez effectivement contrainte de retourner en Algérie

Restant à votre disposition

Par **nihad algerienne**, le **08/08/2015** à **18:23**

je peux savoir combien de temps cela durera , merci